

## ***Les cadets de la République de la police nationale : un recrutement sans condition de diplôme !***

### **PRÉSENTATION DU DISPOSITIF**

Les gardiens de la paix accomplissent les missions opérationnelles de la police nationale : ils sont au cœur des métiers de **la sécurité publique** (assistance aux personnes, prévention, dissuasion et répression des actes de délinquance...) des **compagnies républicaines de sécurité** (maintien de l'ordre, compagnies autoroutières, secours en haute montagne, sauveteur en mer), de la **police aux frontières** (contrôle des flux migratoires, lutte contre le travail clandestin...), de la **police judiciaire** (travail d'investigation, lutte contre le crime organisé), du **renseignement**.

Devenir gardien de la paix nécessite de passer un concours administratif très sélectif, accessible sous condition de diplôme (baccalauréat).

La police nationale recrute et emploie également des adjoints de sécurité (ADS) : contractuels de droit public (durée de trois ans renouvelable une fois) chargés d'assister les gardiens de la paix dans l'exercice de leurs missions opérationnelles.

L'institution propose un dispositif intégrant à la fois la formation à l'emploi d'ADS et une préparation au concours de gardien de la paix. Il s'agit des cadets de la République. ***Relevant de l'égalité des chances, ce dispositif est accessible sans condition de diplôme !***

### **CONDITIONS DE RECRUTEMENT**

Il faut être de nationalité française, âgé de 18 à 30 ans, avoir et une bonne condition physique, avoir accompli la Journée défense et citoyenneté et être de bonne moralité.

Les épreuves de sélection (épreuve de photo langage, tests psychotechniques, épreuves sportives, entretien avec un jury) sont organisées dans une école nationale de police.

### **FORMATION**

Les cadets de la République incorporent l'école de police début septembre.

Pendant une année, le cadet bénéficie d'une formation en alternance :

**En lycée professionnel** (12 semaines) : communication écrite et orale, culture générale, mathématiques, français, sport, langue vivante.

**En école de police** (28 semaines) formation professionnelle à l'exercice des missions d'adjoint de sécurité et préparation aux épreuves écrites, orales et physiques du concours de gardien de la paix.

**En service de police** 7 semaines de stage pratique. (1 semaine découverte, 2 semaines d'observation, 4 semaines d'adaptation).